

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2021 A 18H AU CENTRE CULTUREL

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Membres absents : 2

Dont membres représentés : 1

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Marc BILLES, Karine CAROLA, Christelle LEBOEUF, Yves ESCAPE, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Nicolas OLIVE, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Jean-Pascal GARDELLE, Evelyne SARRAZIN, Xavier ROCA, Christian FALZON, Bertille MARTY.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Françoise CAMPREDON (pouvoir à Yves ESCAPE)

Absents excusés : Blaise FONS

Secrétaire de séance : Karine CAROLA

Date de la convocation : 07/04/2021

N° de délibération	Objet	Proposition	Vote
2021/028	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	► APPROUVE le budget primitif 2021 dont : <ul style="list-style-type: none">les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 176 820 €les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 3 210 085 €	Adoption à l'unanimité
2021/029	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – ZAE LA BRANCA DEL MAS	► APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe de la ZAE « La Branca del Mas » dont : <ul style="list-style-type: none">les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 434 780,00 €les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 367 993,98 €	Adoption à l'unanimité
2021/030	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »	► APPROUVE le budget primitif 2021 du budget annexe du lotissement communal « Al Vinyer » dont : <ul style="list-style-type: none">les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 160 000 €les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 589 459 €	Adoption à l'unanimité
2021/031	CONVENTION FINANCIERE PORTANT ORGANISATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT PAR LES COMMUNES DE	► APPROUVE la convention financière ci-annexée à passer entre les Communes de Baixas, Villeneuve la Rivière et Pézilla la Rivière pour l'organisation des modalités de remboursement d'acquisition et de maintenance d'un cinémomètre ;	Adoption à l'unanimité

	BAIXAS ET VILLENEUVE LA RIVIERE A LA COMMUNE DE PÉZILLA LA RIVIERE POUR L'ACHAT ET LA MAINTENANCE D'UN CINEMOMETRE	► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.	
2021/032	ACQUISITION PARCELLE AN 94 (INDIVISIONS FONS ET ROGER)	► DECIDE d'acquérir les parts indivis de M. ROGER Jean Jacques et des conjoints FONS de la parcelle AN n°94 au prix de 2€/m ² pour chacune des 2 parts en indivision ; ► AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire à MILLAS.	Adoption à l'unanimité
2021/033	ACQUISITION PARCELLE AL 245	► DECIDE d'acquérir la parcelle AL n°245, d'une superficie de 224 m ² , appartenant à M. BILLES Florent (1 rue des Citronniers à MILLAS), au prix de 10€/m ² , soit 2240 € ; ► AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire à MILLAS.	Adoption à l'unanimité
2021/034	ACQUISITION PARCELLE AL 97p - EMPLACEMENT RESERVE N°44	► DECIDE d'acquérir de M. FOUINEAU Michel et Mme FOUINEAU Chantal (3 impasse del Mouly à Pézilla la Rivière) ou de toute autre propriétaire ultérieur en cas de vente, l'emprise foncière de l'emplacement réservé n°44 située sur la parcelle AL n°97, au prix de 10€/m ² ; ► DIT QUE la division cadastrale fera l'objet d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre, aux frais de l'acquéreur ; ► AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire à MILLAS.	Adoption à l'unanimité
2021/035	ECHANGE DE TERRAIN – AN81 / AN82p - MONSCHEIN / COMMUNE	► DECIDE : <ul style="list-style-type: none"> • de céder à M. MONSCHEIN Jean-Paul 500 m² issus de la parcelle cadastrée section AN n°82 • en contrepartie, M. MONSCHEIN Jean-Paul cède à la commune de Pézilla la Rivière la parcelle cadastrée section AN n°81 ► DIT QUE la division cadastrale de la parcelle AN n°82 fera l'objet d'un document d'arpentage par un géomètre, aux frais de la Commune ; ► AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, dont les frais seront à la charge de la Commune, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire à MILLAS.	Adoption à l'unanimité
2021/036	ACQUISITION PARCELLE AC 36	► DECIDE d'acquérir la parcelle AC n°36, d'une contenance de 13 109 m ² , appartenant à M. GALY	Adoption à l'unanimité

		Jean-Philippe (avenue du Stade à VILLELONGUE DE LA SALANQUE -66410-), au prix de 35 000 € ; ► AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire à MILLAS.	
2021/037	CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL EQUIPE D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE – DECLARATION SANS SUITE LOT N°6	► DECIDE de déclarer sans suite le lot n°6 (dallage industriel) du marché de travaux pour la construction du centre technique municipal ; ► DECIDE de conclure un nouveau marché de gré à gré au prix de 23 790 € HT entre la commune et l'entreprise TSBI, sise 4 Boulevard de l'Atelier, 66240 SAINT-ESTEVE, sur le fondement de l'article R2122-8 du CCP ; ► AUTORISE M. le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité
2021/038	BAIL DE LOCATION LOCAL POTERIE – 4 RUE PAU BERGA	► DECIDE de différer l'encaissement du premier loyer au 1 ^{er} avril 2021 ; ► PRECISE que les modalités du bail dérogatoire restent inchangées.	Adoption à l'unanimité
2021/039	DENOMINATION DE VOIES – LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ROUTE D'ESTAGEL – IMPASSE DE L'EAU VIVE	► DECIDE de dénommer et numéroter cette voie « Impasse de l'Eau Vive »	Adoption à l'unanimité
2021/040	DENOMINATION DE VOIES – LOTISSEMENT « LE CHARDONNAY » IMPASSE DU CARIGNAN	► DECIDE de dénommer et numéroter cette voie « Impasse du Carignan »	Adoption à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 20/04/2021

Mis en ligne sur le site de la commune le : 20/04/2021